



Convocation a la gendarmerie suite a un control d'alcoolemie

Par **yolafrite**, le **20/10/2012** à **02:21**

Bonjour,

Le 10 octobre je me suis fais controler positif a l'ethylo test, le gendarme ma prié de lesuivre a la gendarmerie qui se situe en face afin de me faire souffler ds l'ethylometre. La machine n'a marché qu'au bout du quatrieme soufflé apres deux souffle consecutif le taux affiché é de 1,17mg/L. G fais une deposition, il on fais la photocopie de mon permis et mon laisser repartir. Au total je suis resté 1h30 et suis reparti avec mon permis, mon vehicule et uniquement le relever de l'ethylometre en photocopie sur lequel mon nom n'apparaît meme pas. Aujourd'hui le 19 octobre g un coup de fil de la gendarmerie qui me convoque pour passer une audition le 29 concernant les faits. Esceque c possible d'auditionner qql pour alcoolemie 3 semaine apres les faits? Je reconnais bien entendu avoir un peu trop bu ce soir là mais le taux é quand meme tres élevé et si c té le bon comment expliquer qu'il me laisse repartir sans immobilisation du vehicule et avec com seul papier la photocopie de l'ethylometre sans nom. Esceque je peu demander une annulation de la procedure? Ya til qql chose a faire? Queceque je risque? Merci

Par **Tisuisse**, le **21/10/2012** à **07:57**

Bonjour,

Lisez donc les topics qui traitent de ce sujet puis revenez nous poser vos questions complémentaire.

Personnellement, mais ce n'est que mon avis, une demande d'annulation de la procédure n'a aucune chance d'aboutir car je ne vois pas, où, dans votre histoire, se situerait un quelconque vice de procédure ?